

Compte rendu de la séance du 9 juin 2017

PRESENTS : FAUGERE Michel - GAY Georges - GARREAU Line - GREGOIRE Marc - GUITTARD Bernard - LETREN Rose-Line - PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel -

Excusés : PAPON Emmanuel (pouvoir à Bernard GUITTARD) - VERGNE Christophe (pouvoir à Line GARREAU)

Secrétaire(s) de la séance : Michel FAUGERE

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droits

M. le Maire rappelle les conditions pour avoir la qualité d'ayant-droit : la possession d'un domicile réel et fixe et le séjour de l'ayant droit dans la commune durant 6 mois et un jour consécutifs

Section de Chanzelles/Ousclos : Rajouts : MONJANEL Marie-Françoise / Suppressions : GREGOIRE Olivier - PAPON Emmanuel

Section de Larodde/Le Barry : Suppressions : BOYER Raymonde - MARION Denise - MONJANEL Marie-Françoise / Rajouts : BOYER Georges - GIUDICELLI Laetitia - GREGOIRE Jérôme - MOLINARO Raphaël

Section de La Renaudie - La Tauverie : Rajouts : MULSANT Benoît - BEZY Jean-Luc

Section de Terrif : Rajout : ROUDADOUX Joël

Michel FAUGERE profite de ce point pour signaler que du bois de chauffage reste à récupérer à la Renaudie. Le délai initialement fixé au 15 mai 2017, est repoussé au 15 juillet 2017. Passé cette date, l'accès à la parcelle ne sera plus possible.

Ouverture d'une ligne de trésorerie - DE 2017 030

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition du Crédit agricole qui a proposé l'offre la plus avantageuse pour la commune :

- Montant plafond : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : EURIBOR 3 mois
- Marge : + 1.20%. Au taux actuel de 0.871% marge comprise
- Intérêts : payables à terme échu trimestriellement
- Commission d'engagement : 0,20 % du montant du prêt soit 200€

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2017.

Programme de voirie 2017 - DE 2017 031

Suite à la consultation des entreprises concernant les travaux de voirie 2017, la commission d'appel d'offres réunie le 2.06.2017 a procédé à l'ouverture des plis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise retenue est l'entreprise MATTIOZ pour un montant de 70 000€ HT, offre économiquement la plus avantageuse.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise MATTIOZ pour un montant de 70 000€ HT.

Présentation de l'esquisse du projet d'aménagement des rives du lac les Plattas

M.le Maire présente l'esquisse du projet touristique qui définit l'implantation des 4 chalets, la mise à l'eau des bateaux et du parking.

Marc GREGOIRE propose de mettre un chalet à part des trois autres pour l'accès de plein pied et pour plus d'indépendance sur le site d'aménagement.

M. le Maire propose de présenter ce projet aux habitants lors d'une réunion publique dont la date reste à fixer.

Budget commune : Décision modificative - DE 2017 032

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un défaut d'équilibre des opérations d'ordres a été constaté au budget de l'exercice 2017. Aussi, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		-180.00
1641	Emprunts en euros		180.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le réajustement des comptes indiqué ci-dessus.

Conservatoire du littoral : projet d'acquisition de terrain - DE 2017 033

Par courrier en date du 21 avril 2017, Olivier DENOUAL chargé de missions Lacs du Massif Central sollicite l'avis du conseil municipal quant à un projet d'acquisition par le Conservatoire du Littoral de trois parcelles situées sur la commune de Larodde.

Il s'agit des parcelles cadastrées ZR 38, 42,45 d'une superficie de 10 170 m² appartenant à Madame SIMONET Annick demeurant à St Just le martel.

Ce terrain occupe une position littorale le long de la Burande à proximité du pont d'Arpiat, au sein de l'extension du périmètre d'intervention validé par la commune.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

Subvention au profit de l'école de Bagnols - DE 2017 034

M. le Maire donne lecture du courrier de l'école primaire de Bagnols qui sollicite une subvention pour l'achat de matériel de sport qui serait affecté à la salle de motricité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de participer à ces achats pour les enfants en octroyant la somme de 100 euros à l'école de Bagnols.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme - DE 2017 035

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de LARODDE adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Inauguration des nouveaux locaux de l'agence postale communale et de la mairie

L'inauguration des locaux aura lieu le samedi 24 juin, à 11h, place de l'église, en présence de Mme la Sous-Préfète, M. Louis GISCARD d'ESTAING, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, Lionel GAY et Elisabeth CROZET, conseillers départementaux, Alain MERCIER, président de Dômes Sancy Artense et Vincent LOPEO, Directeur du secteur Postal de La Bourboule.

Tous les Roudous sont invités à assister à cette manifestation.

Programme de la fête patronale des 8 et 9 juillet 2017

Samedi 8 juillet :

14h : concours de pétanque

19h : repas à l'auberge de Larodde animé par Miss Mélodie

23h : feu d'artifice au stade

Dimanche 9 juillet :

11h : messe de la St Martin

15h : sketches / farces paysannes en plein air avec Les Pelluchons (théâtre de Messeix)

Attractions foraines sur le week-end

Questions diverses

Achat d'une cloche pour le concours de la race Salers à St Sauves

La commune de St Sauves sollicite la commune de Larodde pour l'acquisition d'une cloche qui sera remise lors du concours départemental de la race Salers qui aura lieu le samedi 2 septembre 2017 à St Sauves.

Le Conseil Municipal accepte d'offrir une cloche gravée au nom de la commune de Larodde au prix unitaire de 180€ TTC.

Location de l'appartement communal - rue des écoles

Suite à la résiliation du bail de l'appartement communal situé rue des écoles par Laetitia GIUDICELLI, M. le Maire expose aux élus que M. Romain MARTIN, actuellement domicilié à Bort les Orgues souhaite louer ledit appartement.

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord pour louer ledit appartement à M. Romain MARTIN à compter du 1^{er} août 2017
- décide de scinder l'appartement actuel en deux,
- fixe le loyer mensuel à 300 € charges non comprises.

A préciser qu'une caution d'un mois de loyer sera demandée et que le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Demande d'extension du réseau électrique

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Marc GREGOIRE qui demande la possibilité de raccorder au réseau électrique une maison d'habitation existante, située sur la parcelle ZR 73 au lieu dit "Lodines"- Le Chastel.

En tant que demandeur et conseiller municipal, M. GREGOIRE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après renseignements pris auprès du SIEG, M. le Maire précise que le Syndicat peut procéder à la réalisation de ces travaux pour 600 mètres en fouille remise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande d'extension de réseau pour laquelle les fouilles et le montant des travaux de raccordement seront pris en charge par le propriétaire.

Projet d'ouverture d'une école alternative

M. le Maire expose à l'assemblée le projet d'ouverture d'une école alternative et parentale lancé par l'association "L'aventurine". Ce projet serait envisagé sur une commune voisine, membre du RPI Bagnols-Larodde.

Considérant qu'un tel projet risquerait de mettre en péril le RPI Bagnols-Larodde par une baisse d'effectifs qui engendrerait une fermeture de classe et aurait des répercussions sur les services de la commune et les emplois qui s'y rattachent (cantine, garderie, transport scolaire), le conseil municipal se joint aux parents d'élèves qui sont à l'origine de la pétition qui circule sur le secteur depuis 1 mois environ et qui a recueillie de nombreuses signatures.

Le conseil municipal souhaite, par le biais de cette délibération, soutenir l'école de la République et marquer son désaccord vis à vis d'un tel projet sur le secteur.

Bac aux Epinettes

Sur la demande de M. et Mme EYZAT, les employés communaux vont se charger de déboucher le tuyau qui alimente le bac des Epinettes.

La séance est levée à 22h00.